



Rocourt, le 27 janvier 2015

AVIS OFFICIEL



Demande de grand permis de construire

Requérant : M. et Mme Gabrielle et Pavel Kurz, 2900 Porrentruy
Ouvrage : Reconstruction d'une maisonnette de jardin

Rue : Entre les Buissons, parcelle 1388
Zone d'affectation : zone agricole
Dimensions principales : 5,80 m x 5,80 m hauteur totale : 3,20 m
Dérogations requises : Article 24 LAT
Murs extérieurs : Ossature bois
Façades : Bardage bois, teinte brune
Couverture : Tuiles, teinte rouge, ou papier bitumé teinte brune.

Dépôt public de la demande de permis de construire avec plans jusqu'au 27 février 2015 au Secrétariat communal où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement. Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).



Le bureau communal sera fermé du 9 au 13 février 2015



B R A V O à tous les citoyens - déchets ménagers

➤ **Le Conseil communal est heureux de vous transmettre ses félicitations.**

En effet, les statistiques 2014 démontrent que nous sommes la commune du district ayant le plus petit tonnage des déchets ménagers, soit une moyenne de 79,57 Kg/habitant, la moyenne du district elle se monte à 105,46 kg/habitant.

Nous enregistrons ainsi une baisse de près de 9 % par rapport à 2013. Donc, nous vous encourageons vivement à continuer sur cette bonne voie, soit à trier et composter vos différents déchets ménagers, selon les normes en vigueur.

Le Conseil communal